Compte Rendu

Commission Formation du jeudi 7 mai 2020

Réunion tenue à distance

Présents	C. BAUDIN, Représentant étudiant F. BIGOT, Représentant L1 G. BODET, Représentant Commission Recherche N. BONNIOT, Représentante L3 EM F. FABRE, Représentante Gestion scolarité S. FUCHS, Représentant MASTER MS J. HALLE, Représentante L3 MS Y. HUMBERT, Représentante Formations Professionnelles D. ISSANCHOU, Représentant Masters APA-S C. MARTIN, Représentant Master EOPS G. MARTINENT, Représentant Formation Pro. S. MEYER, Représentant L2 C. OTTOGALLI, Représentante Master EM V. PILLAT, Coordinatrice Formations Professionnelles E. REYNES, Représentant L3 ES E. THIEBAUT, Suppléant étudiant S. DESSIMOND B. VIGNAL, Coordinatrice MASTER Mention STAPS JC. WECKERLE, Président Commission Formation
Pouvoirs donnés	S. COULOUVRAT à Y. HUMBERT – S. DESSIMON à E. THIEBAUT
NOMBRE de votants	18
Excusés	S. COULOUVRAT – S. DESSIMOND – F. DILAS – M. GARCIA – N. JACQUEMOND – F. MORISSE – D. OLIVIERI – M. RIQUELME – A. RUBY – P. BERARD
Invité-e-s	B. BROYER – N. DETHEVE – E. DIVAY – JM JARS – P. MARIEL

Début de séance : 15h

Présentation de l'ordre du jour

1. Validation des comptes rendus de la Commission Formation du 28 novembre 2019, du 30 janvier et du 2 avril 2020

➢ **VOTE**

Compte-rendu de la Commission Formation du 2 avril 2020
Pour : 18 → adopté à l'unanimité
Contre : personne

G. MARTINENT : la fiche missions pour le responsable d'UE sera présentée au prochain Conseil d'UFR.
Voici le détail de la formulation : « Coordonner l'organisation pédagogique (les droits de tirages sont sous le contrôle du responsable pédagogique de la formation) ».
Le responsable d'UE doit coordonner l'organisation pédagogique et connaitre les droits de tirage.
Fiche votée à l'unanimité de la Commission des personnels.

Fiche mission responsable d'unité d'enseignement ou coordonnateur d'Appro ou coordonnateur de Spé

Le responsable d'une Unité d'enseignement (UE) est chargé :

- De coordonner l'organisation pédagogique (les droits de tirage sont sous le contrôle du responsable pédagogique de la formation)
- D'harmoniser au mieux et si possible les contenus et l'évaluation entre les différents groupes
- De proposer un bilan concerté à l'issue de l'année Universitaire pour faire évoluer les contenus et/ou l'organisation pédagogique de l'UE en s'emparant des évaluations des enseignements des étudiants.
- De représenter l'UE et de nourrir les réflexions dans le cadre des travaux de coordinations mis en place au sein de l'équipe de formation animée par le responsable pédagogique de la formation et/ou au sein des groupes de travail et commissions prévus dans le règlement intérieur
- De participer aux jurys de semestre, d'année et/ou de diplômes
- De coordonner le recrutement des intervenants de l'UE (avec l'accord préalable du responsable pédagogique de la formation) et de relayer au besoin auprès des intervenants les informations importantes pour le déroulement de la formation

C. OTTOGALLI : précise que dans le compte-rendu de la Commission Formation du 30 janvier 2020 la formulation n'était pas la même avec « organiser la répartition des droits de tirage ».
Demande : formulation doit être retirée ou corrigée du compte-rendu et mettre la formulation proposée par la Commission des personnels.

S. MEYER : demande si un appel à candidature sera fait pour les responsables d'UE.

JC WECKERLE : De façon progressive en lien avec le travail fait par la Commission des personnels notamment sur la rémunération. Les responsabilités d'UE seront prochainement planifiées sur 2 ans.
Pas forcément un responsable pour toutes les UE de suite mais celles qui le nécessitent le plus dans un 1er temps.

G. BODET : remarque que les missions ne décentralisent pas énormément les choses et la majorité reste entre les mains du responsable pédagogique. Le responsable d'UE doit rendre des comptes sur ses choix d'organisation pédagogique au responsable pédagogique de formation.

Y. HUMBERT : la liberté pédagogique n'est pas tellement donnée au responsable d'UE.

S. MEYER : cela permet surtout de tenter de trouver une organisation pédagogique pour les UE où c'est problématique.

G. MARTINENT : rappelle que la fiche mission précise « harmoniser au mieux » et n'oblige en rien.

C. OTTOGALLI : la dynamisation au sein de l'UE est une bonne chose mais la gestion des heures au sein de l'UE doit rester une prérogative du responsable pédagogique de la formation et non du responsable d'UE.

G. MARTINENT : si le responsable pédagogique souhaite donner plus de prérogatives au responsable d'UE c'est tout à fait possible. Le cadre proposé est fait de manière à permettre à tous de fonctionner sans être trop restrictif.

C. OTTOGALLI : donc ce document présente un seuil minimum. Ce sera déjà un problème de définir ce minimum car ce n'est pas appliqué partout.

➢ **VOTE**

Compte-rendu de la Commission Formation du 28 novembre 2019 et du 30 janvier 2020 avec changement de formulation.

Pour : 18 → adopté à l'unanimité

Contre : personne

PARTIE A

- **Projet APPN**

Présentation par N. DETHEVE.

com form Mai V3.pptx

notice explicative.pptx

notre proposition.xlsx

A UTILISER FEP L2.2019.2020 déf_04.1

Services L2.2018.2019.xlsx

Services L2.2017.2018 vérifié.xlsx

Service L2 2016.2017.xlsx

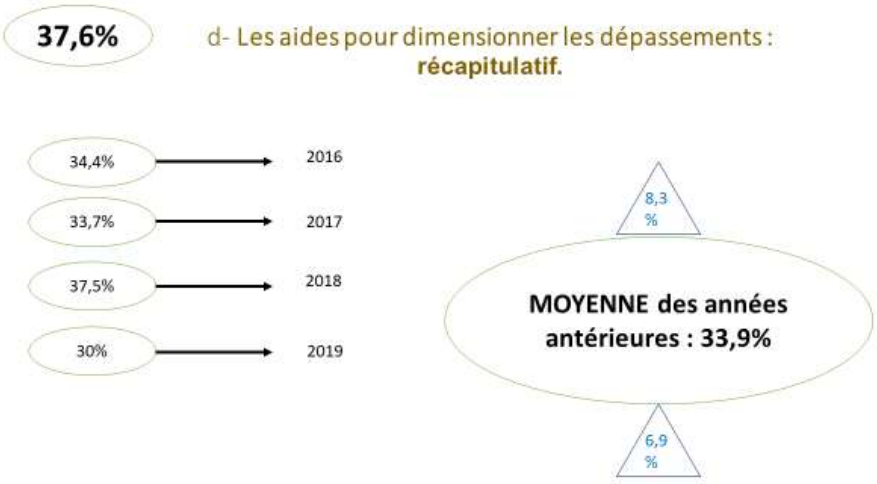

V. PILLAT : demande ce qui est fait au sein de ces activités en terme de compétences et exigences pédagogiques. C'est important à mettre dans la balance, et non seulement les données nombre d'étudiants par rapport aux droits de tirage.

N. DETHEVE : à l'issue du DEUG des compétences sont validées. L'appro 4 c'est la capacité de connaitre/analyser la pratique et d'intervenir. La particularité des APPN est la notion sécuritaire. Il faut être capable physiquement d'intervenir pour être capable d'encadrer en toute sécurité.

C. OTTOGALLI : s'il n'y a pas de volume horaire lié aux besoins cela ne passe pas par une augmentation du nombre d'étudiants mais une division au sein des groupes avec alternances des enseignements. Cela aura un impact sur l'enseignement dispensé.

N. DETHEVE : l'idée est surtout d'optimiser le temps de pratique. S'il y a alternance des groupes cela diminuera le temps de pratique pour les étudiants et la qualité d'enseignement en sera impactée.

JM JARS : le débat porte sur le dépassement qui est problématique mais nous n'avons pas de solution. Il faut raisonner dans la globalité. Oui la solidarité demandée peut s'appliquer mais c'est au détriment des autres. Il faut donc en avoir conscience. L'idée serait à minima de chercher des solutions.
Question : Comment limiter le dépassement ? Dans l'organisation pédagogique, dans l'organisation des groupes etc.

N. DETHEVE : rappelle qu'il y a des heures rendues en L1 – L2 et que ces heures, au lieu d'être rendues, pourraient être allouées aux Appro.

- **Projet MTU**

Présentation par E. DIVAY

MTU Com form 7 mai - KM.pdf

La question centrale à trancher aujourd'hui est: La composante reconnaît elle la pertinence de cet enseignement? Si oui est -elle prête à l'accompagner pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions pédagogiques et donc à en assumer le surcoût. **(16,7 / 384,11 h eq TD)**

Le collectif MTU demande pour reprendre cet enseignement que les heures attribuées à chaque enseignant (7,5h TD et 7,5h TP) soient maintenues jusqu'à la fin de la maquette en cours.

De son côté il s'engage à respecter 4 principes concernant **l'organisation** du MTU (principes définis lors de la réunion du 24/02/20 en présence de Sébastien Meyer et d'un représentant au moins de chaque binôme MTU)

1. **Donner un planning précis avec la répartition TD/TP et les enseignants qui interviennent sur chaque séquence.**
2. **Respect des MCC : CCF2 : un écrit ou un oral**
3. **Les heures d'évaluation du CCF2 doivent se faire en dehors des heures de cours**
4. **Faire 15 heures de présentiel minimum chacun**

N. BONNIOT : rappelle que tous les enseignements font plus que 15h de cours en réalité.

E. DIVAY : tous les enseignants s'engagent à faire 15h minimum d'intervention chacun, suite à la réunion entre enseignants MTU.

2. Principes de rémunération en FOAD

Présentation par JC WECKERLE

On a su ce jour que la rentrée sera très perturbée.
A priori pas de CM possibles en présentiels et TD au maximum avec 10-12 étudiants.
50 salles seront fermées sur l'UCBL. Enseignement hybride obligatoire. Les pratiques sportives sont conditionnées aux questions de sécurité sanitaire.
Volonté de la gouvernance : **valoriser l'innovation pédagogique**.

➔ **Création d'un groupe de réflexion sur les questions du numériques**

Composition :
- Virginie PILLAT
- Guillaume BODET
- Nady EL HOYEK
- Stéphane MEYER
- Sébastien MEYER
- Jean-Christophe WECKERLE

Proposition : Commission Formation exceptionnelle le 28 mai à 13h30.

G. BODET : dans le M2 MOS certains enseignements sont déjà hybrides. La réflexion est menée sur une formation plus à distance.
Question : Quid de la rémunération dans le cas d'un enseignement hybride étant donné que les maquettes donnent droit à des heures en présentiel.

V. PILLAT : la tendance est bien d'aller vers l'enseignement à distance et l'hybridation. Des études montrent que cela rend les étudiants plus acteurs de leur formation. C'est une demande des branches professionnelles. Cela permet de rendre nos formations beaucoup plus accessibles à un public plus large.
Cette flexibilité peut aussi nous permettre de trouver des solutions par rapport aux problématiques des salles à l'UCBL.
On peut trouver les moyens financiers, humains et techniques pour s'engager vers ce type d'enseignement.
Il faudra accompagner la scénarisation des enseignements.
Il faut s'entendre que l'idée de l'hybridation n'est pas pour faire des économies d'heures mais répondre à l'évolution de l'offre de formation au regard de l'évolution de la société.

G. BODET : précise qu'il faut voir l'idée d'un continuum et il faut envisager de l'hybridation de certaines UE mais par toutes, à l'intérieur de l'UE etc. Il s'agit d'une richesse et d'une variété et non d'un parcours complètement à distance

C. MARTIN : le face-à-face pédagogique est très important. Les étudiants passent déjà beaucoup trop de temps devant des écrans et des vidéos. L'interaction immédiate est importante. Etre un étudiant est un métier et il faut qu'ils se déplacent pour venir suivre leurs cours.

JC WECKERLE : la période actuelle demande un surcoût de travail important pour les enseignants. Attention si cela se reproduit à la rentrée.

Questions : Le travail fourni actuellement, comment l'amortir pour la suite ? Selon quelles règles est-il possible d'amortir l'investissement de cette année ?
Le travail pour septembre sera très important au regard de la crise sanitaire.

C. MARTIN : actuellement la situation nous y contraint et il faut s'y plier. La position est revendiquée pour les étudiants en FI (formation initiale) et non pour les étudiants en FC (formation continue).

JM JARS : la situation actuelle a permis de mieux individualiser la relation étudiant – enseignant.
Il y a un gros travail de régulation et de suivi après cours qui sera important. Notamment les questions posées en off par les étudiants par mails, via forum ; des questions qu'ils n'osaient pas poser avant lors des cours en présentiel.

C. OTTOGALLI : doute de savoir dans quelle mesure les universités vont se servir de la situation COVID-19 pour accélérer un processus.
Question : D'où viennent ces informations ? De l'UCBL ou du Ministère ?

JC : cette question est tout à fait légitime.
Il faut aussi penser à l'aménagement des pratiques et aux problématiques de distanciation.

V. PILLAT : la réflexion est déjà menée mais rien n'est encore établit.

Y. HUMBERT : pourquoi il est question de la fermeture de 50 salles à l'UCBL ?

JC WECKERLE : les petites salles ne seront pas accessibles pour des problèmes de distanciation.

P. MARIEL : de plus, il y a des travaux prévus dans certains bâtiments qui condamnent des salles pendant plusieurs semaines, notamment des travaux dans l'amphi STAPS à la rentrée.

Idée : Commission Formation le jeudi 28 mai à 13h30

3. Retour sur la question MTU

JC WECKERLE : il s'agit d'un problème d'organisation pédagogique et non particulièrement des droits de tirage.

S. MEYER : il faut que cela redémarre, pour rappel cette année 250-275 étudiants n'ont pas eu de MTU au semestre de printemps. Il ne faudrait pas que cela se reproduise l'an prochain. D'autant plus que la situation sanitaire a ajouté des difficultés.
Idée : Souhaite la reprise selon les conditions présentées par E. DIVAY.

JC WECKERLE : Céline BROCHIER a été consultée et il y a un blocage sur la rémunération des enseignants pour des cours donnés à 2. Des propositions ont été faites. Mais l'organisation pourra s'adapter. De plus, plusieurs enseignants arrêtent les MTU donc difficulté à mettre en place s'il manque des enseignants.

S. MEYER : pour un groupe une personne est en mutation pour 5 ans (détachement)

B. VIGNAL : a-t-on un responsable du MTU ?

JC WECKERLE : Emmanuelle DIVAY est renseignée en tant que responsable sur les FEP (fiches d'encadrement pédagogique) mais ce n'est pas elle officiellement. On n'a pas de responsable officiel.

B. VIGNAL : Il en faudrait un pour MTU pour coordonner les choses sinon il y a des risques de revenir sur les mêmes problématiques que cette année.

S. MEYER : Emmanuelle DIVAY ne va pas prendre cette responsabilité car déjà sollicitée sur d'autres choses.

- **VOTE**

Validation du projet MTU pour 2020-2021 selon les principes présentés par E. DIVAY à la condition qu'il y ait un responsable d'UE pour coordonner

- Donner un planning précis avec la répartition TD/TP et les enseignants qui interviennent sur chaque séquence
- Respect des MCC : CCF2 un écrit ou un oral
- Les heures d'évaluation du CCF2 doivent se faire en dehors des heures de cours
- Faire 15 heures de présentiel minium chacun (7,5h TD et 7,5h TP)

Pour : 18 → adopté à l'unanimité
Contre : personne

4. Retour sur la question APPN

Rappel des règles UCBL par JC WECKERLE :

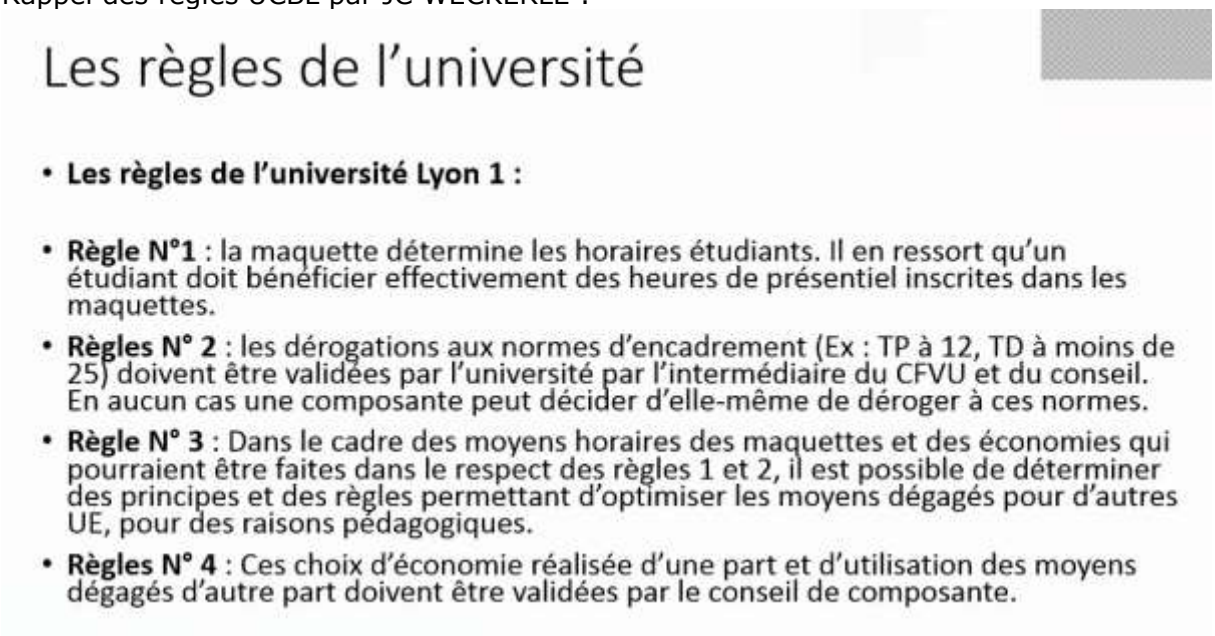

La règle n°3 permet le transfert d'heures au sein d'une formation ou entre formations. Il ne faut cependant pas que cela soit un dû mais décidé de manière claire par l'ensemble de l'équipe de formation.

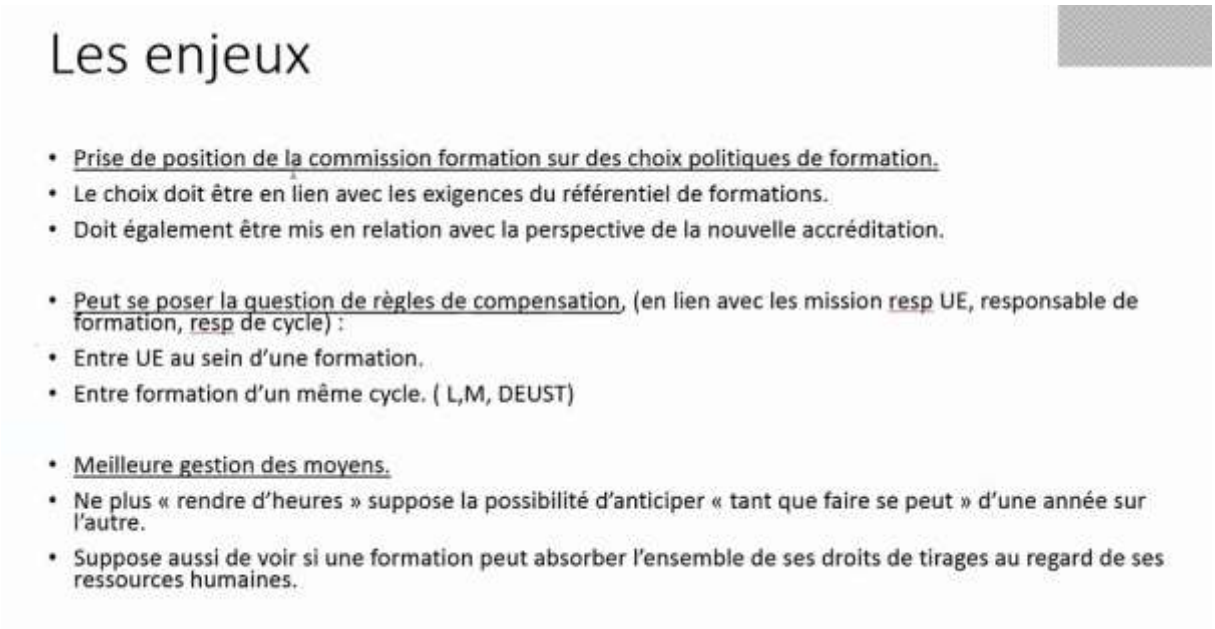

F. BIGOT : Yannick VANPOULLE a demandé d'ouvrir des groupes de sciences en plus pour l'an prochain. Tout est planifié.

JC WECKERLE : raison de plus pour avoir une réflexion globale sur les coûts qu'il faut anticiper.

S. MEYER : rappelle que certaines APPN nécessitent des groupes plus petits pour des raisons de sécurité qui ne sont pas négociables. Les efforts peuvent être faits mais pas sur les effectifs pour raison de sécurité.

JM JARS : voulait alerter sur l'importance du dépassement. Que cela n'est pas que pour les APPN mais au niveau plus global de la composante. Le groupe doit prendre conscience qu'un dépassement de cette nature ne doit pas être la norme. Il faut une meilleure visibilité sur la formation pour gérer les flux horaires.

S. MEYER : nombreux sont ceux qui ont tenté de trouver une solution mais malgré cela ça reste problématique.
On ne pourra pas faire en sorte qu'il n'y ait plus de dépassement selon le modèle actuel.
L'activité est particulière et a des nécessités particulières.

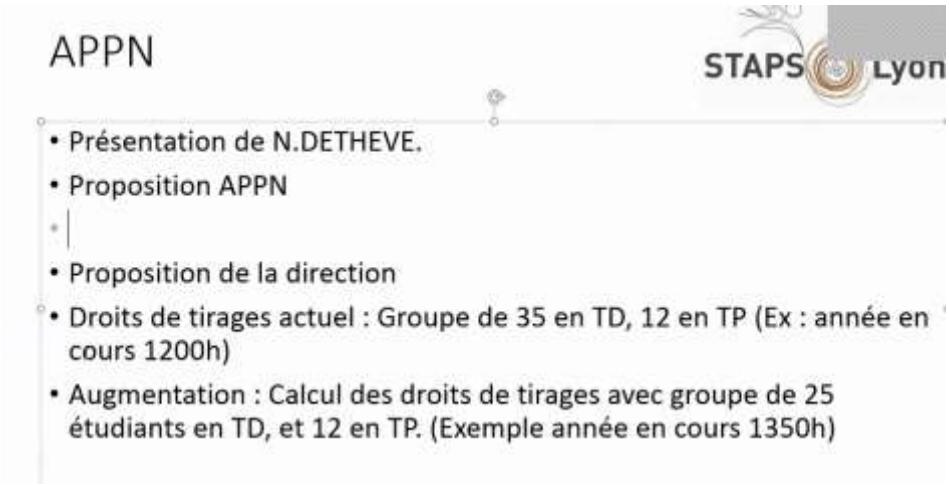

Y. HUMBERT : l'effectif dans la proposition n'est pas concordant avec la réalité.

JC WECKERLE : il s'agit d'une globalité. Après, à l'intérieur des APPN il faut moduler selon les pratiques.
L'idée est d'avoir une idée des droits de tirage pour les APPN.

La demande du groupe APPN c'est d'avoir droit à 1540h alors que la direction propose un maximum de 1350h qui comprend déjà un dépassement par rapport à ce qui est autorisé de 1200h.

C. OTTOGALLI :
Question : Combien d'heures sont rendues chaque année ?
Souhait de ne pas limiter les dépassements mais de permettre la solidarité.
Question : peut-on réfléchir à des principes de compensation au sein d'un département ?
Le dépassement de 33% en APPN résulte des besoins.

G. BODET : il ne faudrait pas uniquement raisonner en fonction des besoins des enseignants.

S. MEYER : rappelle que des règles sont strictes pour certaines pratiques. Notamment l'escalade qui ne peut pas dépasser un groupe à 12 en stage extérieur selon la loi.

JC WECKERLE : il y a une nuance à faire entre les sorties pratiques et les cours théoriques qui permettent des groupes « classiques ».
De plus, la situation sanitaire va influer sur les stages qui ne pourront pas se dérouler comme d'habitude.
Question : le surcout est-il nécessaire pour la rentrée prochaine sachant qu'il n'y aura probablement pas de stage en présentiel ?

C. OTTOGALLI : on ne peut pas voter un volume horaire avec condition selon situation sanitaire.
Il y a 2 questions à se poser :
Il faut décider de l'information à donner aux vacataires sur septembre sur leur potentielle intervention.
Question plus générale sur un scénario classique hors COVID-19.

B. VIGNAL : le problème est insolvable car depuis le démarrage des APPN la règle était dépassée.
Question : Doit-on laisser les APPN sur la L2 ? Oui.
De plus, la maquette va bientôt changer, des efforts sont déjà fait.

Idée : il faut avertir les vacataires lors du recrutement que seules les heures faites sont rémunérées, au cas où la situation sanitaire empêche la réalisation des stages de septembre.

P. MARIEL : précise qu'il est important de prévenir les vacataires au moment du recrutement pour ne pas que ce soit le service Affaires Générales de l'UFR qui les informe lorsqu'ils demanderont pourquoi ils n'ont pas été payés plusieurs mois après.

JM JARS : précise que l'ajustement au plus précis selon les effectifs étudiants est compliqué en amont car cela ne tient pas compte des annulations d'IA, des abandons etc.

Idée : « bricoler » jusqu'à la fin de la maquette mais c'est la responsabilité de la Commission Formation de prévoir le respect des règles pour la prochaine maquette.

JM JARS :
Question : doit-on utiliser tous nos droits de tirage dans nos formations ou doit-on laisser une enveloppe de solidarité ?

G. MARTINENT : nous n'avons jamais été déficitaire au niveau global de l'UFR donc ce n'est pas forcément indispensable de le faire.

➢ **VOTE**

- Autorisation de dépassement de 33% jusqu'à la fin du contrat actuel
- Septembre : avertir les vacataires dès leur recrutement qu'ils ne seront payés que sur « service fait » (si pas de stages possible)

Il faudra que ce soit reversé pour soutenir les enseignants dans leurs travaux d'aménagement et de passage en enseignement hybride

- Prochaine maquette : organisation financière soutenable

Pour : 18 → adoption à l'unanimité
Contre : personne

5. Calendriers formations pro

Présentation par V. PILLAT.

Calendrier prévisionnel DEUST et

Le principe reste identique aux années précédentes : **alternance entre enseignement à l'UCBL et sessions en entreprise**.

Précision : il faut qu'il y ait 1 année de formation pour avoir 100% de prise en charge pour l'alternance.
Les calendriers qui ne sont pas sur 1 an devront voir probablement une proratisassion du niveau de prise en charge.

Idée : prévoir 2 calendriers → 1 calendrier FI et 1 calendrier spécial alternance

Il faut éviter de laisser 0 heure de formation pendant 2 mois. Il faut éviter les trop gros trous et prévoir tout de même des journées de regroupement.

B. VIGNAL : habituellement le calendrier voté en Commission Formation n'est pas tout à fait le même que celui transmis au service FOCAL.

C. MARTIN : rappelle que la limite est qu'une fois les examens passés il n'est pas possible de programmer des cours.

V. PILLAT : quand les CT et rattrapages sont vers fin août cela permet d'avoir un calendrier d'1 an.
Il est possible de prévoir un temps pour l'insertion professionnelle par exemple.

➢ **VOTE**

Calendriers tels que présentés par V. PILLAT avec adaptation pour avoir 1 année de formation et bénéficier d'une prise en charge à 100%.
Pour : 18 → adopté à l'unanimité
Contre : personne

PARTIE B

6. Changements de responsables de formation et de mention

Présentation par P. MARIEL.

organigramme
Responsable de Form

Le tableau transmis présente les modifications en jaune mais certaines informations restent non connues à ce jour.

F. FABRE :
Question : qui reprend la responsabilité de mention MEEF EPS à la place de Sylvie GUY ?

JC WECKERLE : pas d'informations pour l'instant et nous ne pouvons pas décider de ça en Commission Formation.

P. MARIEL : j'ajouterai ces informations sur le tableau pour les responsables de mention car pour l'instant tout n'était pas renseigné.

7. Questions diverses

Y. HUMBERT :
Question : est-il possible de décaler la rentrée pédagogique en octobre de sa formation si la situation perdure ?
Faire une rentrée pédagogique avec les tuteurs professionnels et les étudiants à distance cela sera compliqué.

JC WECKERLE : la situation applicable en septembre sera surement applicable en octobre donc pas d'utilité de décaler la rentrée en octobre.

F. BIGOT : sur l'ordre du jour du Conseil d'UFR du 19 mai 2020, dans la partie A, il y a un point concernant la proposition de participation d'étudiants au comité de concertation et de coordination L1/L2 sur des choix de répartition des moyens horaires sous réserve de production d'un document de travail par les délégués étudiants. Des précisions ?

P. MARIEL : c'était une proposition qui avait été faite aux étudiants qui avaient demandé à participer à l'élaboration de cette préparation L1/L2 mais ils doivent déposer un projet construit lors du prochain Conseil d'UFR pour que la question puisse être étudiée avant demande de validation.

V. PILLAT :
Question : un responsable pédagogique d'un DEUST souhaite ne pas appliquer la règle du max votée en Commission Formation, est-ce possible ?

JC WECERLE : il faudrait en discuter pour en connaitre les raisons.
Idée : avoir une logique commune et discuter des nécessités.

F. FABRE : rappel que le DEUST AGAPSC comprend plusieurs parcours qui doivent être traités de manière égalitaire.

Proposition : discussion puis mise à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Formation

---

F. FABRE :
Question : pour les modifications MCC 2020-2021 que fait-on ?
MCC version COVID-19 tout de suite ou classique et on ajuste selon la situation ?

N. BONNIOT : même question pour les calendriers.

JC WECKERLE : il faut s'organiser sur l'existant.

G. MARTINENT : la situation ne va pas être très différente en octobre/novembre qu'en septembre.

F. FABRE : le calendrier peut ne pas bouger mais nécessite une organisation à distance.
Idée : **Il vaut mieux prévoir les MCC classiques et adapter oral en « oral visio » et écrit en « écrit à distance » par exemple**. L'inconnue reste sur les pratiques.

Fin de séance : 18h15